

Quelques éléments pour aborder la question des remises...

POURQUOI ET COMMENT PARLER DES « REMISES » (REMITTANCES) DES MIGRANTS ?

Transferts, remises, envois de fonds... Dans son acception large, l'expression « envois de fonds » fait référence aux transferts de liquidités et ou aux transferts en nature d'un lieu à un autre. Mais en réalité sur les 318 milliards de dollars qui ont circulé officiellement à travers le monde en 2007, des territoires de travail et de vie quotidienne vers les régions d'origine des migrants, **240 milliards ont été envoyés vers les pays en voie de développement**. Cette estimation ne prend pas en compte les systèmes informels qui représentent selon les experts un montant presque aussi important. Et par comparaison :

=> Montant de l'Aide Publique au Développement (APD) dans le monde (en 2007) : 104 milliards de dollars.

=> Montant des remises : 3 milliards en 1970, 35 en 1980, 70 en 1990, 105 en 1999, 191 en 2005, 221 en 2006.

Or, parce que ces sommes aiguës les appétits notamment des pays riches qui peinent à tenir leurs objectifs (une APD équivalente à 0,7 % du PIB) et souhaiteraient pouvoir mobiliser ces montants comme des « financements additionnels innovants » pour le développement, il est beaucoup plus rarement fait mention des savoirs acquis durant les parcours migratoires, ce que nous appellerons les **remises immatérielles**, normatives, idéelles : celles qui relèvent des compétences, de l'interculturalité.

Enfin, la **difficulté** inhérente au sujet de l'**accès aux sources quantitatives et qualitatives** et les différences de caractéristiques économiques et sociologiques des pays d'origine comme des modes d'organisation des diasporas et du lien qu'elles maintiennent avec ces pays, rendent d'autant plus difficile leur analyse et leur présentation succincte.

APD : AIDE PRIVÉE AU DÉVELOPPEMENT ?

Les remises financières sont une partie des revenus gagnés puis épargnés par les ressortissants et sont gérées par chacun individuellement ou utilisées de manière collective : une partie de cette **épargne, privée**, est ainsi envoyée aux familles ou au village – à rythmes réguliers – et ont différentes finalités. Par ordre d'importance, une typologie simple peut être établie :

À l'échelle individuelle :

1. Les mandats familiaux : L'argent envoyé aux familles représente une large part – entre la moitié et les deux tiers – des ressources pour la consommation courante (nourriture, santé, éducation) des familles et conditionne en partie leur survie. Ces mandats sont souvent multipliés lors des jours de fêtes (Tabaski, Korité, mariage, baptême).
2. L'immobilier : La construction d'une maison en dur dans le village est une des principales raisons d'épargner. Par ailleurs, l'investissement dans l'immobilier dans une grande ville (capitales régionale ou nationale) est aussi fréquent que le revenu de rente est sûr.
3. Des projets générateurs de revenus : micro-activité économique, à distance, avec ou sans projet de retour (artisanat, petit commerce, maraîchage, import-export, nouvelles technologies...).

Un responsable d'ONG s'interroge : Il est prouvé aujourd'hui qu'un migrant renvoie l'équivalent d'un tiers de son revenu mensuel dans son pays d'origine. Le reste - les deux tiers - est dépensé en France pour la consommation courante et le paiement des impôts. Qu'on me dise alors qui finance qui dans ce cas ? Le co-développement signifie l'apport des migrants au développement de la France !

Cf. Etienne de Tayo, Afrique Intègre

À l'échelle collective :

4. Les mutuelles de santé : Chaque mois, une cotisation individuelle gérée sous forme de mutuelle rassemblant plusieurs villages assure la prise en charge des frais de santé et les rapatriements de corps des membres de la famille.
5. Les projets de développement : Quels que soient leurs lieux de résidence dans les pays d'accueil, les ressortissants sont parfois rassemblés au sein d'associations de leur village d'origine et mènent des projets religieux (mosquée), sociaux (école, poste de santé, réseau d'adduction d'eau), économiques (banques de céréales, micro-barrage, périmètres agricoles, pistes de désenclavement, télécommunication) et sont en mesure de mobiliser des montants considérables.

Le regain d'intérêt pour les envois de fonds s'explique non seulement par la croissance en volume des transferts de fonds financiers officiels vers les pays à faibles revenus mais aussi par leur importance potentielle pour le développement économique des pays bénéficiaires. Il est essentiel d'intégrer l'analyse de l'impact de ces transferts dans le développement des territoires d'origine mais aussi dans les relations Nord-Sud : l'importance du poids de ces envois dans le calcul du PIB des pays d'origine est à ce titre révélateur : de 10 % (Maroc, Mali) à plus de 20 % (Sénégal, Comores) !

NE COMPTER QUE SUR NOUS-MÊMES !

Pour financer un projet, les ressortissants prennent en charge une étude de faisabilité et à partir des devis sollicités, construisent un budget qu'ils divisent par le nombre de membres en âge et en situation de cotiser pour pouvoir atteindre 100 % de financements propres. Ils lancent un appel à cotisation et l'étalent sur plusieurs mois (voire années).

Ex : Une adduction d'eau potable de 350 000 € - 350 migrants en France (ou en Europe) = 1 000 € répartis sur 12 mois à 85 € / pers./ mois.

POPULATION, MIGRANTS, REMISES ET PIB : DIFFICILES STATISTIQUES...

Pays	Population	Emigrés	Emigrés en France (Janv. 2005*)	Montant M. € / an	%age transferts / PIB	IDH (/177)
Sénégal	12 M	2,5 M	67 000	1 254	19%	156
Mali	13,7 M	4 M	54 000	456	11%	173
Mauritanie	3,2 M	?	20 000 ?	100 ?	3,9%	137
Comores	0,7 M	0,3 M	200 000 Métropole 90 000 Mayotte, Réunion	72	24%	132
Maroc	33,8 M	3 M	625 000	4 074	9%	126

[Sources : *Insee - Ministère de l'Intérieur et ANAEM]

M : Millions - PIB : Produit Intérieur Brut – IDH : Indice de développement humain

NATURE DES TRANSFERTS : FORMELS OU INFORMELS

En fonction de différents critères assez complexes (écarts de change, taux de bancarisation au Nord comme au Sud, taux de couverture de la population par les systèmes de transfert, régularité des statuts des résidents étrangers), les modalités informelles de transfert rivalisent avec les principales formes officielles :

Les opérateurs de transferts formels :

- **Les sociétés de transfert d'argent** : Apparues dans les années 90, elles répondent le mieux aux attentes et ont un monopôle que seule la concurrence permettrait de fragiliser en jouant sur les coûts pratiqués.
- **Les banques** : Par des systèmes de représentation directes ou indirectes dans les pays d'accueil.
- **Le mandat postal... électronique** : Le mandat postal tend à diminuer (rupture de trésorerie, accumulation de dettes) mais lorsque les accords entre Postes sont possibles, le mandat électronique est adapté à la demande.
- **Les institutions de micro-finance** : Intermédiaire entre les STA et les bénéficiaires, elles permettent la densification des réseaux de distribution mais n'ont pas d'impact sur le coût des transferts.

Les opérateurs informels :

- **Par porteur** (système de « la valise ») [60 à 70 % de l'informel] : Cela exige des liens sociaux solides.
- **Par « fax »** : Regroupement en un point de collecte (foyer, commerçant) et redistribution quasi instantanée via un commerçant après identification téléphonique (le « fax » n'est plus trop utilisé).

UNE ÉQUATION À QUATRE INCONNUES ?

Les critères de choix du mode d'acheminement relèvent des contraintes des deux parties : celles des bénéficiaires et celles du migrant.

La décision du bénéficiaire est présidée par les critères de :

- **La rapidité** : Budget à flux tendus ou en raison de situation exceptionnelle, les transferts sont souvent réalisés dans l'urgence.
- **L'accessibilité** : Couverture géographique du réseau de distribution (not. pour les régions rurales enclavées).

La décision du migrant porte sur :

- **L'accessibilité** : Selon les horaires d'ouverture et la densité des points de distribution des réseaux.
- **La sécurité** : Même si celle-ci est souvent assurée par les habitudes acquises, la meilleure sécurité est apportée par les circuits formels.
- **Le coût** : Entre 2 et 20 % du montant du transfert en moyenne, le coût va proportionnellement baisser plus le montant est élevé. Or, l'urgence occasionne la multiplication des petits envois à des tarifs prohibitifs.

EXCLUSION OU DÉPENDANCE : S'APPAUVRIRE ICI DANS L'ESPOIR DE S'ENRICHIR LÀ-BAS ?

L'impact de ces transferts n'échappe pas à certaines contradictions. Si les transferts de fonds des migrants représentent à une échelle macro-économique une source non négligeable de devises, leurs effets sont nombreux et peuvent conduire à des résultats inattendus ou imprévus : dépendance et/ou assistantat des familles au Sud, frein à l'intégration au Nord :

Au Nord :

- Des parcours d'intégration ralentis : précarisation (logement), loisirs des enfants...

Au Sud :

- Logique de consommation : les nouvelles habitudes modifient les styles de vie.
- Phénomène de rente : Réduction de l'offre de travail agricole et contraction de la production.
- Effet inflationniste : Spéculation sur le foncier, sur l'immobilier...

LE 4^{ème} REPAS : LE DIZEURENI

Au Mali, en région de Kayes, l'envoi d'argent aux familles par les migrants a engendré une modification des modes de vie : 7 h. – petit déjeuner – 13 h. – déjeuner – 19 h. Dîner. Un quatrième repas a vu le jour à 10 h. le matin, composé de poisson grillé, de méchoui, de salade et accompagné d'un café...

QUELQUES DATES...

26 juillet 2006 Loi créant le compte épargne co-développement.

20 novembre 2007 Loi créant le livret d'épargne co-développement.

ET POUR ALLER PLUS LOIN...

- Abdelmalek Sayad : *La double absence – Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* (Seuil, 1999, 444 p.).
- Banque Africaine de Développement et Ministère français de l'Economie et des Finances, *Les transferts de fonds des migrants : un enjeu de développement* (Comores, Mali, Maroc, Sénégal, Janv. 2008, 74 p.).
- Caisse d'épargne (Charles Milhaud), *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne* (Sept. 2006, 114 p.).
- CFSI (Aude Penent), *Migration et phénomènes migratoires – Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local* (Avril 2004, 135 p.).
- GRET (Frédéric Ponsot), *Le rôle des institutions de microfinance dans l'offre de produits spécifiques aux migrants dans leur pays d'origine* (Déc. 2007, 63 p.).
- GRDR (Eric Force), *Quelle implication promouvoir de la part des migrants dans les outils financiers ?* (Mai 1999, 36 p.).
- www.envoirdargent.org

DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES ACTUELLES ET ATTENTES DES MIGRANTS ET DES ACTEURS DU SUD : JE T'AIME MOI NON PLUS...

Trois idées fixes occupent les esprits des responsables institutionnels au Nord :

- L'incitation à la formalisation des transferts en les faisant passer par des systèmes bancaires.
- La diminution du coût de ces transferts.
- Une meilleure valorisation de l'emploi des fonds transférés en orientant notamment l'investissement des migrants vers les secteurs productifs quitte à proposer des systèmes de co-financement de ces projets.

Trois questions sont posées par les partenaires associatifs :

- La problématique de la relève : La première génération de ressortissants arrive à l'âge de la retraite (Maroc, BFS...), « fatiguée du développement » et « lassée d'être les vaches à lait de l'Afrique » et d'être « sans cesse renvoyée aux pays d'origine ». Elle assiste par ailleurs à une baisse de la propension à épargner : quel transfert des compétences acquises – immatérielles ! – aux plus jeunes qui ont leur propre mode de fonctionnement ? Comment aborder ces relations intergénérationnelles spécifiques ? Quelle plus-value des migrants dans les projets de co-développement, au Nord comme au Sud ?
- Les dispositifs de co-financements : Conscients des limites de ces transferts en termes d'intégration en France, les dispositifs de co-financements mis en place par le MAEE/MIIINDS, les Fondations Adoma et Aftam et certaines collectivités, viennent changer la donne. Si ces dispositifs répondent en partie aux attentes des migrants, ils interrogent sur la pérennisation d'un système qui a montré certaines limites en termes de développement. Dans un contexte de diminution de l'APD, que signifie cette conditionnalité d'accès aux ressources : faut-il partir en migration pour bénéficier de ces aides ?
- Migrants, acteurs ou partenaires de développement : les migrants qui souhaitent à l'échelle individuelle ou associative mobiliser épargne et/ou savoirs pour le développement de leur territoire d'origine sont toujours confrontés à la question de la maîtrise de ces projets de co-développement : Qui pour porter politiquement et techniquement ces projets, en assurer le montage, le suivi, l'évaluation et la maintenance ? => Le renforcement des partenariats et des mécanismes de concertation entre acteurs du Sud et migrants d'une part et ONG et OSIM d'autre part est le garant de l'avenir des dynamiques de co-développement.



©BAD et MEF, Janv. 2008.

QUELQUES CHIFFRES...

Transferts dans le monde (2007) :
318 milliards de dollars dont 240 milliards vers les pays en développement.

Transferts formels : La **2^e** source de financement externe pour les pays en développement (après les investissements directs à l'étranger et devant l'APD).

Les flux depuis la France : **8 à 9 milliards** d'euros (soit l'équivalent de l'APD totale).

Le taux de bancarisation des migrants est élevé en France : **96 %** ont un compte chèque.

Une vingtaine d'étude sur le sujet depuis 2004 !